



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation

19 février 2026

**Rivières - GEMAPI -
Collaboration publique-
privée avec AXA Climate pour
l'étude de régénération des
bassins versants drômois -
Convention de partenariat**

**N° de la délibération
2026-126**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE,
M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme
Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme
Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX,
Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles
FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie
FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel
GUIRON, Mme Elisabeth Junique, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE,
Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE,
Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain
SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul
VALLES, Roger VOSSIER.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel
FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa
suppléante Mme Christine FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno
SENECLAUZE), Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Marie-Claude
LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme
Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA
RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), Jean-
Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Jacques POCHON (pouvoir à Mme
Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier
AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, M. Patrick FOURCHEGU, Michel GAY, Mme
Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle
MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN,
Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE.

La Société Valrhona souhaite développer son ancrage territorial et participer au « bien vivre » sur son territoire. Après s'être
rapprochée d'ARCHE Agglo lors de soirée « entreprises » puis via leur prestataire AXA Climate, plusieurs points d'intérêt ont
été partagés notamment au vu du programme de renaturation des cours d'eau Veau et Bouterne ainsi que sur les projets
d'hydrologie régénérative.

ARCHE Agglo initie ainsi une démarche innovante en lien avec les ambitions inscrites dans son projet de territoire. L'intention
de cette coalition territoriale permettrait de faire du bassin versant un espace d'expérimentation et d'apprentissage collectif
et de coopération stratégique, où les dynamiques économiques, écologiques et sociales s'alignent au service de
l'adaptabilité et viabilité du territoire.

L'étude d'adaptabilité des bassins versants Bouterne-Veau a pour objectif d'identifier, de contextualiser et d'orienter les
travaux et projets collectifs permettant, d'une part, la régénération de ce territoire et, d'autre part, l'exploration et la diffusion
de pratiques régénératives innovantes. L'objectif d'être démonstrateur territorial permettrait entre autres de pouvoir
dupliquer les bases d'un partenariat public/privé à d'autres territoires.

Pour ce faire, AXA Climate se positionne comme facilitateur et prestataire d'ARCHE Agglo. La Banque des Territoires a été identifiée pour participer financièrement à cette démarche innovante. Ce partenariat nécessite une convention de partenariat avec participation financière et une demande de financement auprès de la Banque Des Territoires.

Les actions à engager et à faire financer dans le cadre de la convention de partenariat

Prestations AXA Climate : dépenses = 60 000 € TTC

- ✓ Mobilisation des parties prenantes et mesure des impacts de régénération du territoire,
- ✓ Design des modalités de mise en œuvre,
- ✓ Synthèse de l'étude et priorisation des projets d'adaptation nécessaire
- ✓ Analyse du territoire et de ses potentiels sur la base de recherches bibliographiques, cartographiques et des données techniques d'Arche Agglo (sous traité à Figure Sol)
- ✓ Design d'ensemble de recommandations paysagères permettant de mobiliser les acteurs locaux (sous traité à Figure Sol)

Actions ARCHE Agglo : dépenses = 120 000 € TTC

- ✓ Etudes en lien avec les projets de restauration écologique de la Bouterne aux lieu-dit "La Terrine" et digue de « La Teppe » : maîtrise d'œuvre (jusqu'au DCE Travaux), prestations de topographie et/ou géotechnique préalable aux travaux ; *études incluses dans le budget GEMAPI 2026*
- ✓ Accompagnement sur la dimension économique et sociale pour un engagement des parties prenantes territoriale (rdv multi acteurs pour présenter la démarche et rallier des partenaires) ; *à construire en transversalité avec le pôle Aménagement et développement Arche agglo.*

Calendrier de réalisation :

- ✓ Prestations AXA Climate : 10 mois à compter de la validation de la subvention Banque des Territoires
- ✓ Actions Arche Agglo : 10 mois sous réserve de validation des dossiers réglementaires et de la libération du foncier.

Le financement de la Banque des Territoires :

- ✓ Montant de dépenses subventionnables = 180 000 €
- ✓ Taux de subvention = 50%
- ✓ Recettes prévisionnelles = 90 000 €
- ✓ Reste à charge pour Arche Agglo = 90 000 €

Considérant le projet de convention de partenariat ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **VALIDE** la collaboration publique/privée pour l'étude de régénération des bassins versants drômois,
- ✓ **VALIDE** la convention de partenariat avec participation financière entre ARCHE Agglo et AXA Climate ;
- ✓ **VALIDE** la demande de financement auprès de la Banque des Territoires ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat et la demande de financement BDT ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 février 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 02/03/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo